

25/10/2024

Accès aux données techniques : la certification Sermi entre en vigueur le 1er novembre

Par **Xavier Champagne**
Chef de rubrique

Vous êtes abonné

Offrir cet article



Sésame pour pouvoir réaliser les mises à jour logicielles des véhicules après une intervention mécanique ou de carrosserie, la certification Sermi entre en vigueur le 1er novembre prochain en France après avoir déjà conquis les autres pays d'Europe de l'Ouest.

Cela semble être une grande avancée pour les garagistes indépendants : ils vont dorénavant pouvoir intervenir sur des éléments de sécurité des véhicules, tels que les mises à jour logicielles. Mais pour cela, ils devront obtenir la certification Sermi qui sera officiellement activée le 1er novembre prochain en France.

Des organismes comme [Dekra](#) sont en mesure d'accorder cette certification valable pendant 5 ans, à condition d'être en conformité lors des audits inopinés réalisés au moins une fois par an.

Pour l'obtenir, explique la Fiev [sur son site web](#), le garagiste devra fournir un justificatif prouvant son activité dans le secteur automobile, ainsi qu'une attestation d'assurance de l'entreprise. Ses mécaniciens devront également présenter une preuve de formation adéquate ou d'aptitude professionnelle,

accompagnée d'un extrait de casier judiciaire. Chaque technicien devra disposer d'un appareil équipé de l'application Sermi, avec un profil utilisateur et une adresse e-mail.

La Fiev conseille à tous les réparateurs indépendants de s'y préparer en mettant en conformité leurs ateliers et en formant leurs équipes si ce n'est pas déjà fait.

Car si le Sermi ouvre des portes, il risque d'être un moyen pour les constructeurs d'en fermer à ceux qui n'ont pas cette certification. *"Chaque constructeur peut définir différemment quelles informations ou activités sont soumises au Sermi, relève la Fiev. Cela signifie qu'une information considérée comme pertinente par un constructeur peut ne pas l'être par un autre. En raison de la mise en œuvre récente du système et du fait que certains pays de l'UE ne participent pas encore, il est difficile d'établir un catalogue uniforme des informations nécessitant une autorisation Sermi"*.

En pratique, dès lors que le réparateur obtiendra sa certification, il n'aura plus qu'à s'identifier sur le "Trust Center" à l'aide de ses codes d'accès, pour obtenir l'autorisation d'intervention de la part du constructeur automobile concerné.

La France est l'un des derniers pays européens à adopter le Sermi : le dispositif est déjà en fonction en Suède depuis octobre 2023 et dans les autres pays scandinaves depuis février 2024. Ensuite, la Belgique, l'Allemagne, le Luxembourg, les Pays-Bas, l'Autriche, le Portugal et l'Espagne l'ont mis en place en avril 2024.

Encore des freins techniques

Avec cette certification, les MRA, les carrossiers ainsi que les centres de rénovation VO, n'auront plus besoin de faire appel à une concession ou à un réparateur agréé pour recalibrer des radars ou des caméras, recoder des phares matrix ou un boîtier d'airbag sur les VP et VUL en normes Euro 5 et 6 ainsi sur les camions et autobus en normes Euro VI.

Mais la certification Sermi ne lèvera pas les freins techniques. A moins de posséder l'outil de diagnostic de chaque constructeur, les MRA qui utilisent une valise multimarque resteront limités dans leur intervention. Pour les opérations nécessitant un haut niveau de compétence dans l'utilisation des outils de diagnostic, ils feront encore intervenir leur fournisseur d'outil de diagnostic qui interviendra en "remote", c'est à dire à distance.

Dans ce cas, les deux parties devront obtenir une autorisation : *"le mécanicien générera un lien d'autorisation dans l'application Sermi, le transmettra à l'équipementier qui scannera le QR-Code lié à l'autorisation ainsi que celui affiché sur le portail du constructeur ou l'outil de diagnostic"*, détaille la Fiev.

A noter, précise la fédération, que le Sermi ne remplace pas le contrôle d'accès via CSM (Cyber Security Management), mis en place par les constructeurs, qui régule déjà l'accès général au véhicule via un appareil de diagnostic.

Actualité suivante : Ternir l'emploi pour tenir les ambitions →